



DIPE/23-969-844 du 29/05/2023

APPEL A CANDIDATURES - FORMATEUR/TRICE ACADEMIQUE EDUCATION PRIORITAIRE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Madame, Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme AUBERT - correspondante académique éducation prioritaire - odile.aubert@ac-aix-marseille.fr

Un poste de formateur/trice académique en éducation prioritaire est à pourvoir à la rentrée 2023.

Les formateurs Education Prioritaire bénéficient d'une décharge d'un tiers de leur temps de service pour les activités liées à cette mission.

Ce poste est ouvert aux enseignants du second degré exerçant ou ayant exercé en éducation prioritaire.

Vous trouverez en annexe le profil du poste ainsi que les modalités de candidature, d'affectation et d'exercice.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

**APPEL A CANDIDATURE : FORMATEUR/TRICE ACADÉMIQUE ÉDUCATION
PRIORITAIRE - FICHE DE MISSION**

Cadre réglementaire	Note ministérielle du 10/02/2014- circulaire du 04/06/2014
Intitulé de la mission	Formateur/trice académique éducation prioritaire, second degré, dans le réseau Marseille Vieux-Port.
Définition de la mission	Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la politique de l'éducation Prioritaire. Accompagnement des équipes de REP + et REP, impulsion et suivi de formations et d'actions dans un cadre académique, départemental ou local, production de ressources et valorisation des actions de la mission académique, notamment publication d'articles sur le site académique éducation prioritaire. Mise en œuvre des grands axes du référentiel de l'Éducation prioritaire.
Personnels pouvant postuler	Professeur du second degré exerçant ou ayant exercé en EP.
Niveau	Enseignement secondaire – formation Dans les réseaux REP+ et REP – formation inter-degrés.
Mission du Formateur Éducation Prioritaire	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les équipes pédagogiques dans une réflexion sur leurs pratiques pour la réussite des élèves de l'éducation prioritaire en REP + et REP. - Impulser et suivre des formations et des actions dans un cadre académique, départemental ou local, en s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire. - Animer des temps de travail collectif dans le 1er et le 2nd degré, en favorisant les transferts dans les pratiques de classe. - Produire des ressources notamment numériques et alimenter le site académique éducation prioritaire (articles et ressources) - Participer à la mise en place d'actions pour favoriser une coopération utile avec les parents. - Participer à des actions de formation adossées à la recherche. - Veille documentaire pour publication. -
Temps de service et remarques liées aux modalités d'affectation	<p>Les formateurs Éducation Prioritaire bénéficient d'une décharge d'un tiers de leur temps de service consacrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux rencontres de formation et d'organisation du groupe des formateurs de la mission académique éducation prioritaire - A la concertation avec les différents pilotes des REP et REP+ et les équipes pour organiser des formations adaptées aux besoins des réseaux ; et à la production de ressources et de documents visant à valoriser et impulser des actions pédagogiques au sein des réseaux - A mettre en œuvre les formations. - Au suivi des enseignants nouvellement affectés en REP+ ou REP. <p>Cette décharge les libère le mardi et le jeudi après-midi ou le mardi toute la journée. Le reste du temps de service sera consacré aux tâches d'enseignement sur le poste dont ils sont déjà titulaires.</p> <p>La mission fera l'objet d'un rapport d'activité en fin d'année scolaire.</p> <p>Les enseignants qui postulent pour ce service verront leurs dossiers de candidatures examinés par une commission académique, en lien avec les corps d'inspection.</p>

	<p>Ils prennent l'engagement de participer aux journées nationales de formation qui se dérouleront hors académie</p>
Postes à pouvoir	<p>Pour l'année 2023-2024, un poste est à pourvoir pour le second degré sur le réseau Marseille Vieux-Port.</p>
Modalités de recrutement	<p>Les candidats retourneront la fiche de candidature ci-après à l'adresse mail ci-dessous avant le Vendredi 23 juin, délai de rigueur.</p> <p>Ils pourront accompagner cette fiche de tous les documents qui leur semblent nécessaires pour étayer leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae, travaux réalisés, ...).</p>
Contacts :	<p>Mme Odile AUBERT, IA-IPR, correspondante académique Éducation Prioritaire. odile.aubert@ac-aix-marseille.fr</p>



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RENTRÉE 2023
FICHE DE CANDIDATURE
FORMATEUR/TRICE ACADÉMIQUE ÉDUCATION PRIORITAIRE**

NOM PRENOM	
AFFECTATION ACTUELLE	
DISCIPLINE	
ADRESSE PERSONNELLE	
TÉLÉPHONE	
ADRESSE MAIL	
DIPLÔME ET ANNÉE D'OBTENTION	

ANNÉES D'EXPÉRIENCE EN ÉDUCATION PRIORITAIRE	
MISSIONS ANTÉRIEURES DE FORMATION	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
SI OUI :	
FORMATION EN ÉDUCATION PRIORITAIRE	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
FORMATION SUR DES THÉMATIQUES TRANSVERSALES	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
SI OUI : PRÉCISEZ LESQUELLES :	

JE DÉCLARE ÊTRE CANDIDAT AU POSTE DE FORMATEUR/TRICE ACADÉMIQUE ÉDUCATION PRIORITAIRE	
DATE :	SIGNATURE :

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT :	
DATE :	SIGNATURE ET CACHET :